

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 août 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour du mois d'août deux mille vingt-trois (16-08-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1.Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-08-173

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2023 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés;
6. Correspondance;
7. Embauche d'un conseiller en entreprise en communication/marketing;
8. Embauche de personnel pour Espace Mékinac;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:
 - i. Approbation des recommandations du Comité technique;
 - ii. Adoption du rapport annuel 2022;

- b) Volet 3 – Signature innovation :
 - i. Adoption des règles de fonctionnement du comité directeur;
 - ii. Acceptation de l’offre de service de la firme Absolu;
- c) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
 - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
- 10. Entente annuelle avec la Chambre de commerce de Mékinac;
- 11. Engagements envers les enfants — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE);
- 12. Acceptation de l’offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 13. Règlement 2023-190 :
 - a) Avis de motion : Règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l’adoption du schéma d’aménagement révisé de la MRC de Mékinac;
 - b) Adoption du projet de règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l’adoption du schéma d’aménagement révisé de la MRC de Mékinac;
 - c) Adoption du document indiquant la nature des modifications qu’une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan et ses règlements d’urbanisme;
- 14. Appui au Bas-St-Laurent : Proposition sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- 15. Avis de conformité des règlements des Territoires non organisés :
 - a) Règlement de démolition numéro 2023-186;
 - b) Règlement de zonage numéro 2023-188;
 - c) Règlement relatif aux permis et certificats numéro 2023-189;
- 16. Avis de la MRC sur la démolition de la chapelle Saint-Nicolas-de-Matawin;
- 17. Prolongement de la réservation d’un terrain dans le parc industriel régional;
- 18. Acceptation des offres de service du Bassin versant Saint-Maurice pour un plan de développement de lacs;
- 19. Territoires non organisés :
 - a) Autorisation de lancer un appel d’offres pour la réfection du pont au km 9.5;
 - b) Autorisation de procéder à des travaux de correction de la côte au km 10;
 - c) Nomination d’un comité de démolition;
- 20. Varia :
 - a) Dépôt des soumissions pour le contrat de collecte et de transport de matières résiduelles;
 - b) Autorisation pour produire une demande de subvention au PDAAM pour une campagne de valorisation des activités agricoles/agroalimentaires dans la MRC de Mékinac;
 - c) Demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d’application pour le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);
 - d) Changements climatiques : Demande d’aide financière au gouvernement;
 - e) Pont Bordeleau à Saint-Séverin : Avis à la CPTAQ;
- 21. Questions de l’assemblée;

22. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 juin 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-08-174

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023.

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{ère} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines) * 244 373.64

Déplacement des employés (es) 3 453.56

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	572.25
Telus Mobilité	208.02
Télécommunications Xittel inc.	656.07
Hydro-Québec	1 207.10
Distribut'eau Plus	45.50
Servitech	6 738.82
Desjardins Frais de paie	317.62
Desjardins assurances collectives	11 451.79
Centre de services scolaires de l'Énergie	5 538.25
SAAQ (remb subvention SQ)	15 357.35
RREMQ	17 086.78
Fournitures de bureau Denis	544.85
Christian Thibault	91.41
Direction de la Gestion de l'information foncière	325.00
Jonathan Trépanier (compensation logement)	1 500.00
Marché Pronovost	244.55
ADGMRCQ	574.88
Association des aménagistes du Québec	609.37
Fujitsu conseil Canada Inc.	1 172.75
Rose Pétale	71.29
Entreprises Nick-L	1 530.00
Boulangerie Germain	16.30

Petite caisse	747.20
Syndicat des employés municipaux du Québec	3 176.74
Carra	154.13
VISA :	
Informatique	52.45
Déplacement et congrès	12 169.91
Registre foncier	1.00
Cotisations culture	70.00
Espace Mékinac	1 964.27
Avance juin	(9 000.00)
Régie des Incendies Vallée du St-Maurice	3 350.76
Régie des Incendies Centre-Mékinac	11 169.24
Gilles Gauthier	625.00
Centre bureautique Mauricie	772.18
Xerox Canada Ltée	955.47
Energycle	1 898.99
Petite caisse	559.45
Appartenance Mauricie	99.90
Association forestière de la Vallée du St-Maurice Inc.	550.00
Coop Novago	63.21
Madame Nancy Duval	1 417.00
Total fournisseurs :	96 656.85

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	2 796.20
Programme Rénorégion C04010 PRR0126 Ste-Thècle	8 356.75
Total Rénovation de l'habitat :	11 152.95

Service développement économique

Chambre de commerce de Mékinac	143.72
Ôze publicité (frigos communautaires)	224.20
Equifax	669.44
UPA Mauricie	689.85
CPE Les Soleils de Mékinac (RSE)	300.00
M.S. l'Artisan SENC (Calendrier de l'Avent)	4 599.00
Total SDE :	6 626.21

FLI/FLS

Club de golf St-Rémi (FLI)	11 500.00
Club de golf St-Rémi (FLS)	11 500.00
Acceo FLI	91.29

Acceo FLS	75.97
Acceo FLI Covid	60.66
Total FLI/FLS :	<u>23 227.92</u>

Promotion touristique

ADN Communication	103.48
Tourisme Maskinongé	8 500.00
Total tourisme :	<u>8 603.48</u>

Accueil et nouveaux arrivants

A Rédac	1 121.01
Total accueil :	<u>1 121.01</u>

Plan de communication

Icimédias	3 098.58
Les Éditions communautaires des Chenaux	2 069.55
Total Plan de comm :	<u>5 168.13</u>

Espace Mékinac

Coop Novago	94.80
Koda agence technologique Inc.	11 497.50
DH Électronique	258.69
Oz Design	6 263.84
Brulerie Mékinoise	138.45
Hydro-Québec	205.95
Jean-François Bellemare	862.31
9149-7818 Québec Inc.	3 449.25
Total Espace Mékinac :	<u>22 770.79</u>

Fonds région ruralité volet 2

Attractif Inc.	1 200.34
Camping Mis-Mek communautaire	2 615.00
IDÉ Trois-Rivières	6 500.00
Consortium en développement social	10 000.00
Développement Mauricie	3 500.00
MCL Simulateur Équestre Inc.	2 244.00
Total FRR2 :	<u>26 059.34</u>

Fonds région ruralité volet 3

Absolu	22 995.00
Studios-R Inc.	8 508.15
Belle à croquer	2 931.87
Total FRR3 :	<u>34 435.02</u>

Fonds région ruralité volet 4

Coop de solidarité de Mékinac	13 673.00
Clos Ste-Thècle	13 342.35
Acolyte	5 925.01
Domaine des constellations	100 000.00
Association des gens d'affaires de St-Tite	15 537.72
Total FRR4 :	<u>148 478.08</u>

Activité de loisir/culture

La Boîte interculturelle	1 500.00
Les Gonflés	459.90
Bibliothèque de Hérouxville	375.00
Centre de loisirs de St-Adelphe	1 697.00
Comité des loisirs de Hérouxville	179.73
Luma	3 449.25
Total Loisir/Culture :	<u>7 660.88</u>

Cour municipale

Purolator	111.18
Carpentier huissiers de justice	117.42
Olivier Plourde remb constat 806808474	230.00
Lambert Therrien avocats	287.44
Ministre des Finances - remb amendes	9 325.00
Gingras St-Onge huissiers	43.70
Juge Sylvain Beauregard	1 634.80
Total Cour municipale :	<u>11 749.54</u>

Baux de villégiature

DV Auto Inc.	556.37
Harnois Énergies	82.52
Total Baux de villégiature :	<u>638.89</u>

Grand total : 652 176.29

Parc industriel

Hydro-Québec	15.87
--------------	-------

Total Parc industriel : 15.87

TNO Mékinac

MRC Mékinac - ingénierie 30 juin 2023	7 140.00
---------------------------------------	----------

MRC Mékinac - ENFOUISSEMENT	704.00
-----------------------------	--------

Sépaq	1 630.73
-------	----------

Larocque & Cournoyer	1 006.03
----------------------	----------

Total TNO : 10 480.76

*Correction

Le salaire d'un employé a été oublié depuis le 7 novembre 2022 sur les procès-verbaux. Le total du salaire est de 35 186.90\$

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 050.08</u>
--	-----------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>10 449.80</u>
---------------------------------------	------------------

<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>1 788.43</u>
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus Mobilité	208.02
----------------	--------

Xerox Canada Ltée	159.08
-------------------	--------

Hydro-Québec	1 173.48
--------------	----------

Enercycle	423 912.82
-----------	------------

GSC Communication	2 207.52
-------------------	----------

Savonnerie BL	173.56
---------------	--------

Distribut'eau Plus	97.50
--------------------	-------

Fournitures de bureau Denis	336.79
-----------------------------	--------

Gilles Gauthier	250.00
-----------------	--------

Gignac + Unik	94.86
---------------	-------

PG Solutions	3 011.96
--------------	----------

Plomberie du Lac	2 171.88
------------------	----------

FQM Assurance	93.74
---------------	-------

Brûlerie Mékinoise	68.00
--------------------	-------

Tissus et décor Martine Richard	432.20
---------------------------------	--------

VISA :

Informatique	52.45
--------------	-------

Déplacement et congrès	26.99
Registre foncier	7.00
Comité social	9.75
Espace Mékinac	690.01
Direction de la Gestion de l'information foncière	280.00
Servitech	10 604.71
Cooke Serrurier	68.81
Bulbi-serres	333.38

Total Fournisseurs de biens et services: 446 464.51

Programme de rénovation de l'habitat

Programme d'adaptation de domicile P-192147	11 895.00
---	-----------

Total rénovation: 11 895.00

Culture et loisirs

Service assistance médicale Mauricie	200.00
Tacos El Sombrero	1 500.00
Odaci	570.00

Total culture/loisirs : 2 270.00

Fonds région ruralité volet 2

Fête estivale Lac-aux-Sables	1 000.00
------------------------------	----------

Total FRR4 : 1 000.00

Service développement économique

Ôze publicité	743.03
---------------	--------

Total SDE : 743.03

FLI/FLS

Entreprises AM (remb trop payé)	1 286.19
Acceo Fli	93.84
Acceo FLS	76.83
Acceo FLI Covid	59.81

Total FLI/FLS : 1 516.67

Plan de communication

Icimédias 432.31

Total Plan de comm : 432.31

Promotion touristique

OZ Design 2 516.80

Total tourisme : 2 516.80

Baux de villégiature

Harnois Énergies 155.36

Total Baux de villégiature : 155.36

Cour municipale

Ministre des finances 8 885.00

Purolator 77.87

Total Cour municipale : 8 962.87

Grand total : 489 244.86

Parc industriel

Hydro-Québec 16.39

Total Parc industriel : 16.39

TNO DE MÉKINAC

RIVST-M 825.08

Service Cité Propre 1 207.93

Sépaq 32.00

Total TNO : 2 065.01

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 août 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 août 2023 totalisant 1 141 421.15 \$ pour la MRC, 32.26 \$ pour le parc industriel régional et de 12 545.77 \$ pour les TNO.

5. Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2023 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des Territoires non organisés.

Lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2023, sont donc déposés.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2023 est, jusqu'à maintenant, respecté.

6. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, nous informe que la MRC bénéficiera d'une enveloppe de 1 517 561 \$ pour l'année financière 2023-2024 dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);
- Nathalie Huot, technicienne en administration, nous informe du versement de la somme de 14 520 \$ au compte de la MRC pour le paiement final de l'aide financière admissible pour la cohorte de Pompier 1 accordée pour l'année 2019-2020;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, nous informe du lancement de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles;
- Philippe Boutin du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, nous informe que le projet H041-008 – Réfection du pont au km 9.5 du chemin des Bêtes puantes n'a pas été retenu puisqu'il ne satisfait pas les critères admissibles. Les travaux d'entretien n'étant pas admissibles;
- Le MIAM nous informe que notre demande d'aide financière pour le projet Planches Découvertes gourmandes a été acceptée pour une somme pouvant aller jusqu'à 7 000 \$;
- Avis de conformité du PGMR révisé de Encycyle transmis par Recyc-Québec;
- Résolution 2023-07-199 de la municipalité de Lac-aux-Sables concernant une clinique médicale projetée et une démarche auprès de Postes Canada pour un stationnement partagé;
- Résolutions 2023-08-23 de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la résolution 2023-08-160 de la municipalité de St-Adelphe concernant une demande d'aide financière à la MRC par le club quad Mékinac (2011) inc.;
- Résolution 23-05-24-04.1 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant une demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées

Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges : demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-24-04.1 de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les préoccupations de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Re 23-08-176

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées.

- Résolution 22-12-04 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec concernant une demande d'exonération des tarifs relatifs aux interventions dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confèrent les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

Appui à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec : demande d'exonération des tarifs relatifs aux interventions dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confèrent les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT la résolution 22-12-04 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position de l'AGRCQ;

CONSIDÉRANT qu'il est inadmissible, compte tenu du rôle assumé par les MRC, qu'elles soient assujetties à la tarification établie en matière d'intervention dans les milieux humides et hydriques ;

Re 23-08-177

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer l'AGRCQ dans sa demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, d'exonérer les MRC de l'obligation de payer les tarifs relatifs à toutes interventions des MRC dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confèrent les articles 103 à 110 de la LCM.

- Résolution 17152-06-2023 de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant l'entrée en vigueur de la loi n°19 nuisant à l'industrie touristique;

Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce : Entrée en vigueur de la Loi n° 19, nuisant à l'industrie touristique (loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada)

CONSIDÉRANT la résolution 17152-06-2023 de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant l'entrée en vigueur de la loi n°19 nuisant à l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est accord avec la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Re 23-08-178

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer à la MRC de La Nouvelle-Beauce dans sa demande au ministre du Travail, monsieur Jean Boulet :

- De reporter à 120 jours, le délai de 30 jours prévu à l'article 16, pour transmettre à l'enfant un avis de cessation d'emploi;
 - De soumettre ceux-ci, à la limite hebdomadaire du nombre d'heures de travail (pour les 14 ans) qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023;
 - D'offrir un allégement destiné aux commerces et différentes entreprises touristiques, où les dangers sont quasi inexistantes pour les enfants de moins de 14 ans;
 - D'ajouter le milieu touristique aux cas d'exception.
-
- Résolutions 710.0304 de la MRC de Maskinongé, 2023-07-121 de la MRC de Bécancour, 2023-07-203 de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la nôtre concernant la direction de l'OMH de Mékinac;

Dépôt de la correspondance

Re 23-08-179

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

7. Embauche d'un conseiller aux entreprises en communication/marketing

CONSIDÉRANT la résolution 23-64-76

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 21 juillet dernier;

Re 23-08-180

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de madame Myriam Mongrain au poste de conseiller aux entreprises en communication/marketing pour le service de développement économique de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche.

8. Embauche de personnel pour Espace Mékinac

CONSIDÉRANT qu'Esace Mékinac sera ouvert à l'année avec un horaire réduit en basse saison;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de procéder à l'embauche de trois personnes à temps partiel pour Espace Mékinac;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Josée Beaudoin responsable d'Esace Mékinac;

Re 23-08-181

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de deux (2) étudiantes Rosie Duchesneau et Sarah Boivin, au taux horaire de 16.25 \$ et de madame Alyne Trépanier au taux de 17 \$ pour Espace Mékinac.

9. Fonds Régions Ruralité (FRR) :

a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

i) Approbation des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-08-182

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Amélioration-bonification des infrastructures liées à la piscine municipale **FRR-L-23-17**
Municipalité d'Hérouxville
24 000 \$ ou max 80 % des coûts liés au projet

Bonification de l'offre d'amusement destinée aux enfants **FRR-L-23-16**
Municipalité de St-Adelphe
54 611 \$ ou max 80 % des coûts liés au projet

ii) Adoption du rapport annuel 2022

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC de Mékinac la gestion de sommes liée à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC a employé ces sommes conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FRR – Volet 2;

Re 23-08-183

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport annuel du FRR – Volet 2 en date du 31 décembre 2022, tel que déposé et de le publier sur le site internet de la MRC.

b) Volet 3 – Signature Innovation :

i. Adoption des règles de fonctionnement du comité directeur

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant la mise en application du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit que la MRC doit nommer un comité directeur et que le comité doit être encadré par différentes règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le document préparé par monsieur Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications pour édicter les règles de fonctionnement du comité;

Re 23-08-184

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les règles de fonctionnement du comité tel que présenté dans le document élaboré par monsieur Rheault.

ii. Acceptation de l'offre de service de la firme Absolu

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet « Signature innovation », Mékinac, Territoire à histoires;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a confié à la firme Absolu, par sa résolution 23-06-147, le mandat de poursuivre le développement des identités visuelles et du guide de marque de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élaborer un plan de lancement afin de mettre en œuvre un déploiement d'impact;

CONSIDÉRANT la proposition par la firme Absolu;

Re 23-08-185

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition du 8 juin 2023 par la firme Absolu au coût total de 10 000 \$ excluant les taxes.

c) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :

i) Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-08-186

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Zélia Galerie d'art **FRRV4-23-14**

Caroline Gauthier

23 490 \$

10. Entente annuelle avec la Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT le plan de visibilité proposé par la Chambre de commerce de Mékinac pour 2023-2024;

Re 23-08-187

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac s'engage à participer financièrement à la hauteur de 13 700 \$ pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, le tout aux conditions convenues entre les parties et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente à cet effet.

11. Engagements envers les enfants — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler sa reconnaissance ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'engager concrètement dans une telle démarche;

Re 23-08-188

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser et d'approuver les trois engagements déterminés par la MRC de Mékinac pour *MRC amie des enfants (MAE) pour les années 2023-2025*:

- Assurer une augmentation de la participation des enfants au sein de nos instances décisionnelles;
- Sensibiliser davantage la population envers la maltraitance en lien avec les enfants;
- Améliorer la sécurité entourant l'accès aux infrastructures de loisirs et aux services dédiés aux enfants;

Et que madame Nathalie Groleau, directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

12. Acceptation de l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac ne sont pas à l'abri de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement ;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac ont comme objectif d'avoir une saine gestion des fonds publics et d'offrir des services de qualité à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir un portrait global des ressources humaines ainsi que les forces et faiblesses des différentes organisations ;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir des pistes de solution afin d'offrir des services aux citoyens optimaux ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM propose dans un premier temps d'accompagner la MRC de Mékinac dans un processus d'analyse de l'organisation de différents services ou domaines d'activités municipaux de la MRC ainsi que l'ensemble des dix municipalités ;

CONSIDÉRANT que la FQM propose dans un second temps d'identifier des recommandations quant à l'organisation de différents services ou domaines d'activités municipaux de la MRC ainsi que l'ensemble des dix municipalités ;

Re 23-08-189

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac d'accepter les deux offres de service proposées par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM et ce, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale, le tout aux tarifs horaires détaillés dans les cahiers des offres de service.

13. Règlement numéro 2023-190 :

a) Avis de motion : Règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

b) Adoption du projet de règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée du schéma d'aménagement révisé;

Re 23-08-190

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le projet de règlement numéro 2023-190 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, tel que présenté et de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur les modifications proposées.

c) Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan et ses règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan d'urbanisme et à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme.

Re 23-08-191

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé, tel que présenté.

14. Appui au Bas-St-Laurent : Proposition sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

CONSIDÉRANT le document préparé et déposé par la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent concernant la consultation sur le projet d'Orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac vit sensiblement les mêmes préoccupations;

Re 23-08-192

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer le Bas-Saint-Laurent et de confirmer que la MRC de Mékinac partage les besoins exprimés par le Bas-Saint-Laurent.

15. Avis de conformité des règlements des Territoires non organisés (TNO)

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Territoires non organisés (TNO) de la MRC a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement de démolition numéro 2023-186;

- Règlement de zonage numéro 2023-188;
- Règlement relatif aux permis et certificats numéro 2023-189;

Re 23-08-193

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

16. Avis de la MRC sur la démolition de la chapelle Saint-Nicolas-de-Matawin

CONSIDÉRANT qu'une demande en démolition pour la chapelle Saint-Nicolas-de-Matawin a été déposée à la municipalité de Trois-Rives concernant ce bâtiment répertorié dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT que le comité de démolition de la municipalité de Trois-Rives a rendu sa décision autorisant la démolition du bâtiment patrimonial et que le conseil municipal n'a pas révisé la décision de son comité de démolition ;

CONSIDÉRANT la notification d'un avis de la municipalité de Trois-Rives concernant la décision pour la démolition d'un bâtiment patrimonial, soit la chapelle Saint-Nicolas-de-Matawin, conformément à l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 10 juillet 2023, afin d'analyser la décision du comité de la demande de démolition à Trois-Rives;

Re 23-08-194

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner la décision prise par le comité de démolition de la municipalité de Trois-Rives d'autoriser la démolition de la chapelle Saint-Nicolas-de-Matawin.

17. Prolongement de la réservation d'un terrain dans le parc industriel régional

CONSIDÉRANT les résolutions 23-02-37 et 23-04-98;

CONSIDÉRANT que le groupe de promoteurs demande une nouvelle prolongation de la réservation de l'emplacement pour la première phase de leur projet;

Re 23-08-195

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de prolonger la réservation du terrain dédié à la phase 1 du projet dans le parc industriel régional, et ce jusqu'au 31 octobre 2023. Advenant une demande de prolongation de la réservation au-delà du 31 octobre 2023, un échéancier officiel devra être présenté au conseil des maires avant approbation.

18. Acceptation des offres de service du Bassin versant Saint-Maurice pour un plan de développement de lacs

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite développer les lacs Croche et Catinon sur le territoire de la ZEC chapeau de Paille afin d'y aménager de nouveaux baux de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élaborer un plan de développement par lac;

CONSIDÉRANT les devis de service produits par le Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) pour la réalisation des plans de développement des Lacs Croche et Catinon;

Re 23-08-196

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le mandat à l'organisme Bassin versant Saint-Maurice (BSVM) afin qu'il réalise le plan de développement des lacs Croche et Catinon au coût de 11 201 \$ par plan pour un total de 22 402 \$.

19. Territoires non organisés :

a) Autorisation de lancer un appel d'offres pour la réfection du pont au km 9.5 sur le chemin des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit procéder à la réfection du pont au km 9.5 sur le chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-163 qui autorisait l'embauche de la firme d'ingénieurs Larocque-Cournoyer DENC pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pont;

Re 23-08-197

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser la firme d'ingénieurs Larocque-Cournoyer DENC de procéder à un appel d'offres afin de réaliser les travaux de réfection sur le pont du km 9.5 sur le chemin des Bêtes puantes;
- D'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, conditionnellement à ce que les coûts respects le budget prévu pour ces réparations.

b) Autorisation de procéder à des travaux de correction de la côte au km 10 sur le chemin des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT que des travaux de captage des eaux doivent être faits à la côte du km 10 du chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Maxime Gauthier au coût de 23 565 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ces travaux supplémentaires ne dépasse pas le budget total prévu pour la réfection de la côte du km 10;

Re 23-08-198

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser les travaux de captage des eaux à la côte du km 10 sur le chemin des Bêtes puantes au coût de 23 565 \$ excluant les taxes.

c) Nomination d'un comité de démolition

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit constituer un comité afin d'autoriser les demandes de démolition sur le territoire des TNO;

Re 23-08-199

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer l'ensemble du conseil des maires de la MRC de Mékinac au comité de démolition.

20. Varia :

a) Dépôt des soumissions pour le contrat de collecte et de transport de matières résiduelles

La MRC de Mékinac a publié le 30 juin dernier un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles au nom de sept municipalités qui la composent : Grandes-Piles, Hérouxville, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives. La MRC a reçu une seule soumission. Le soumissionnaire est Service cité propre. Monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement a analysé la soumission et elle est conforme. La soumission est déposée au conseil des maires et chacune des municipalités devra l'approuver et indiquer la fréquence des collectes.

b) Autorisation pour produire une demande de subvention au PDAAM pour une campagne de valorisation des activités agricoles/agroalimentaires dans la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la prochaine date de tombée de l'appel de projets du PDAAM est le 24 août 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite déposer une demande de subvention auprès du PDAAM pour le financement d'une campagne promotionnelle des filières agricoles/agroalimentaires les plus importantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le projet visera la production de cinq vidéos promotionnelles qui mettront en valeur le métier d'agriculteurs et les entreprises de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les dépenses du projet qui sont admissibles au PDAAM peuvent être financées jusqu'à un maximum de 80 % pour un montant de 24 850\$;

CONSIDÉRANT que la MRC contribuera financièrement au projet à la hauteur de 4 200\$;

Re 23-08-200

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la MRC Mékinac à produire une demande d'aide financière à l'appel de projets du PDAAM pour le lancement d'une campagne de valorisation des activités agricoles/agroalimentaires sur son territoire et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout document afférant à ce projet.

c) Demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d'application pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien;

CONSIDÉRANT que l'objectif visé par ce programme est **d'assister** les municipalités dans l'entretien courant et préventif du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire transmis par le ministère des Transports dont elles ont eu la responsabilité en 1993 après la décentralisation;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les deux tiers de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

CONSIDÉRANT que le coût d'entretien des chemins d'hiver a explosé les dernières années;

CONSIDÉRANT que les municipalités connaissent très bien leur réalité et sont en mesure d'évaluer les priorités d'intervention sur leurs réseaux routiers;

Re 23-08-201

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'enlever cette nouvelle exigence et de redonner aux municipalités l'autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2;
- de demander un appui aux MRC du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- de transmettre une copie de la résolution à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec et madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice.

d) Changements climatiques : Demande d'aide financière au gouvernement

CONSIDÉRANT que dans son plan d'adaptation aux changements climatiques la MRC de Mékinac a identifié des conséquences qui peuvent survenir sur son territoire, notamment des vagues de chaleur, des précipitations extrêmes, des inondations, des feux de forêt et une modification des cycles gel-dégel;

CONSIDÉRANT que le territoire de Mékinac a reçu des pluies diluviennes au cours du printemps et de l'été;

CONSIDÉRANT que ces pluies ont causé beaucoup de dommages tant du côté des réseaux routiers que des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Mékinac ont dû procéder à des travaux d'urgence pour remettre en état des routes emportées par les crues des eaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas prévus au budget;

CONSIDÉRANT que plusieurs tronçons de sentiers récréatifs ont été gravement touchés par la crue des eaux causant pour près de 200 000 \$ de dommage seulement pour le club quad Mékinac;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les ressources financières pour soutenir ces clubs durement touchés par les pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT que les sentiers récréatifs sont un apport très important pour notre milieu touristique;

Re 23-08-202

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- de demander au gouvernement du Québec de prévoir un programme d'aide financière afin de soutenir les organismes responsables des sentiers récréatifs durement touchés par les changements climatiques;
- de transmettre une copie de la résolution à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec et madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice.

d) Pont Bordeleau à Saint-Séverin : Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-128 concernant le pont Bordeleau et le dossier 440790 à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande à la CPTAQ a été déposée pour le même projet avec ajustements portant le numéro de dossier 440 791 ;

Re 23-08-203

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'informer la CPTAQ que la MRC réitère le contenu de sa résolution 23-05-128 pour le dossier 440 791 et recommande à la Commission d'autoriser cette demande pour le pont Bordeleau.

21. Questions de l'assemblée

Quelques personnes sont présentes et deux questionnent le conseil.

22. Levée de l'assemblée

Re 23-08-204

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière